

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mercredi 18 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 Avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M GABRIELLI, Adjoint au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, M. SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
Mme PASQUALAGGI	à	Mme LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M.BASTELICA	à	M. PANTALONI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	M. DIGIACOMI
Mme FERRI PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme POLI, M. BERNARDI, Mme PASTINI, MM RUAULT, MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
 Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 26
 Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 18 Avril 2012

Délibération N°2012 / 123

Avenants n° 1 – Avenants de transfert des marchés n° 2011/113 et n°2011/114 concernant l'acquisition de matériaux en vrac, béton et agrégats pour les travaux de maçonnerie du Centre Technique Municipal Lot 1 : Matériaux en vrac et Lot 2 : Béton et agrégats. Autorisation de signature.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n° 2011/254 en date du 24 octobre 2011, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'acquisition de matériaux en vrac, béton et agrégats pour les travaux de maçonnerie du Centre Technique Municipal Lot 1 : Matériaux en vrac et Lot 2 : Béton et agrégats avec la société SBA – SGA pour un montant mini HT de 4000 € et un montant maxi HT de 50000 € (pour chaque lot).

La société SBA - SGA a souhaité faire évoluer son organisation en Corse en actant la fusion absorption des sociétés SBA (Société des Bétons Ajacciens), SGA (Société des Granulats Ajacciens) par la société SGBC (Société des Granulats et Bétons Corses). Ainsi, le titulaire des marchés 2011/113 et 2011/114 SBA - SGA devient la société SGBC (Société des Granulats et Bétons Corses).

Le présent avenant a pour objet de prendre acte du transfert de tous les droits et obligations de la société SBA -SGA à SGBC.

Les autres clauses des marchés ci-dessus désignés demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants de transfert relatif aux marchés concernant l'acquisition de matériaux en vrac, béton et agrégats pour les travaux de maçonnerie du Centre Technique Municipal Lot 1 : Matériaux en vrac et Lot 2 : Béton et agrégats.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Où l'exposé de M. Charles CERVETTI, adjoint au maire, et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20
Vu le Code du travail,

AUTORISE Monsieur le Maire A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

à signer les avenants de transfert relatif aux marchés concernant l'acquisition de matériaux en vrac, béton et agrégats pour les travaux de maçonnerie du Centre Technique Municipal Lot 1 : Matériaux en vrac et Lot 2 : Béton et agrégats.

Les autres clauses des marchés ci-dessus visés restent inchangées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio, le jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120418-2012_123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2012